

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Basket-ball : le Gabon cale logiquement en 8e de finale de l'Afrocac 2023



Photo: DR

A l'image de Farrel Dimidimba, l'influence des meilleurs atouts gabonais a été réduite par les Nigériens.

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

MÊME adversaire et issue identique : le Gabon a encore été écarté de la scène continentale seniors par le Nigeria. Comme en 2015, du temps de l'Afrobasket et de la participation de la plupart des grands talents africains venus d'horizons divers.

Hier à Luanda (Angola), à l'occasion des huitièmes de finale de l'Afrocac 2023, la logique a simplement été respectée. Comme lors de la première rencontre du jour qui a vu le pays hôte nettement dominer le Cameroun (78-50) et valider sa présence dans le grand huit du tournoi placé sous la tutelle de Fiba Afrique. Les Super Eagles version locale n'ont donc fait qu'emboîter le pas aux Palancas negras, en imposant leur supériorité aux Panthères. Au terme d'une opposition où, après une

entame serrée (18-18), la différence a véritablement été faite lors du deuxième quart-temps (remporté 25-14) qui a donné aux Nigériens un avantage de 11 points (43-32) à la mi-temps. Micheal Afuwape hors coup (seulement 3 points sur un total de 18 minutes), c'est son lieutenant Chine-du Martins Chumbuo qui a endossé le rôle de leader (9 points, 7 rebonds et 5 passes décisives). Remarquablement accompagné par Ibe Abuchi Agu (13 pions) et Kanyisola Adufowa (12), pour prendre la mesure d'une formation gabonaise qui, en dépit d'un bon sursaut du troisième quart-temps (15-13), a fini par s'écrouler dans l'ultime partie des débats (8-15) et s'incliner sans surprise (55-71). Après avoir notamment passé peu de temps aux commandes du score (3 minutes 52 secondes

contre 33' 48"), affiché un bien faible pourcentage aux tirs (35 %, 20/57), là où le prochain adversaire de la RD Congo en quart de finale a réalisé 42 % (26/62). Seul dans le domaine des rebonds (40 dont 26 défensifs contre 42), le Gabon a

contesté la supériorité des Nigériens.

Lesquels ont su limiter l'influence des trois meilleurs Gabonais qu'ont, une fois de plus, été Farrel Dimidimba (12 points, 9 rebonds et 7 passes décisives), Lerry Essono Mve

(8 points, 8 rebonds et 3 passes décisives) et Dolo-vitch Moupomo Lendagha (11 points et 2 rebonds). Les apports aux points de Samuel Steeve Ndong (9) et Omar Siby (6) ou aux rebonds de Gaius Mervin Mewourou M'Elle (6)

étaient trop insuffisants pour éviter une fin de parcours aux Panthères.

L'entraîneur Wilfried Dongo et ses troupes n'ont pas moins, somme toute, posé de bonnes bases pour les prochains rendez-vous chantiers africains.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE CHARGE DE LA VALORISATION DE LA RURALITE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement	:	13 Juillet 2023
Appel d'offres	:	N° 003/MASACVR/DGA/BVTA/2023
Nom du projet	:	Acquisition et installation d'une mini station météo
Source de financement	:	Etat gabonais, budget 2023

1. OBJET

Le Ministère de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire chargé de la Valorisation de la Ruralité lance un appel d'offres pour l'acquisition et l'installation **d'une mini station météo sur le site de la Base de Vulgarisation des Techniques Agricoles (BVTA) de Kango, dans la province de l'Estuaire.**

bénéficiaire d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

*Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire,
Chargé de la Valorisation de la Ruralité*

Direction Générale de l'Agriculture

BP : 551 Libreville, Tel : 01 76 00 55

Mail : sylvestreowono@yahoo.fr / julienbangadi@gmail.com

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions de l'article 89 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 francs CFA pour chaque lot. **Ce montant est de 100 000 FCFA par lot pour les PME**

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le lundi 14 août 2023 à 9 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1 % du montant HT de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis aura lieu en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, **le lundi 14 août 2023 à 10 heures** dans la salle de réunion de la Direction Générale de l'Agriculture sise à Batavéa derrière l'immeuble Rénovation (Libreville).

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pénéfret MINTSA OYAME

Le Directeur Général de l'Agriculture

Max Auguste OUSSOU V.